

MAIRIE DE SAINT AULAIRE 19130 - SAINT AULAIRE



TEL 05 55 25 01 14

E-mail : mairie.staulaire@gmail.com

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2021

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 18 février 2021 s'est réuni à 20h30 à la mairie, sous la présidence de M. SAGE Bernard.

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	14
<u>Nombre de procurations</u> :	1
<u>Nombre de votants</u> :	15

Présents : Bernard SAGE, Julien BATY, Francis BORDAS, Sabrina CAUTY, Cyril COUMES, Vincent FLODERER, Nathalie FRAYSSE, Céline HACQUART, Philippe LAIR, Guillaume MALAVAL, Dominique MEYJONADE, Christophe POUCH, Virginie TAVARES, Eric VIDALIE

Absente : Manuela SALINAS

Pouvoir : Manuela SALINAS a donné pouvoir à Dominique MEYJONADE

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe POUCH

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2021
- Projet de délibération pour la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)
- Projet de délibération pour la modification des statuts de la FDEE 19
- Projet de délibération pour la délégation de signature à Nathalie BIGEAT-MARCOU, secrétaire de mairie
- Projet de délibération pour le lancement de l'opération du pôle administratif (Mairie avenue Robert Golfier)
- Projet de délibération pour la mise en place d'une Agence Postale dans les locaux du nouveau Pôle Administratif
- Projet de délibération pour l'étude du remplacement de la chaudière fuel de l'école dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales

- Projet de délibération pour l'achat de tablettes numériques et remplacement de l'ordinateur portable de l'école
- Projet de délibération pour un nouveau bâtiment communal destiné aux services techniques

01 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2021.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 21/01/2021.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

02 - Projet de délibération pour la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance d'occupation du domaine public pour ORANGE UNITE DE PILOTAGE RESEAU SUD OUEST n'a pas été perçue pour les années suivantes : 2019 et 2020.

En effet, le titre n°262, émis le 08/07/2020 d'un montant de 3883.63€, totalisait 3 années : 2018, 2019 et 2020. Cependant la redevance de l'année 2018 avait déjà été versée par ORANGE le 27/03/2018 (titre n°129). Un mandat d'annulation d'un montant de 3883.63€ (n°4) a donc été émis le 21/01/2021 sur l'exercice 2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'annuler la délibération n°026-2019 du 26 mars 2019 (qui demandait l'inscription de la recette d'un montant de 1189.40€ pour l'année 2018 au compte 70323) et de l'autoriser à émettre 2 nouveaux titres pour 2019 (1233.04€) et 2020 (1152.15€)

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter ces montants et le charge d'émettre les titres de recette correspondants.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

03 - Projet de délibération pour la modification des statuts de la FDEE 19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

➤ Article 8.1.2 : COMPOSITION

Le Syndicat est administré par un Comité composé de 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.

➤ Article 8.1.3 : COLLEGES ELECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX

Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini,

adhérent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.

Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux :

La commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représentée au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : Brive-la-Gaillarde.

➤ **Article 8.8 : QUORUM**

Comptent pour le calcul des présents :

- Les membres du Comité titulaires ;
- Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés issus du même secteur intercommunal d'énergie.

➤ **Article 9.2.2 : DEPENSES.**

-Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice réglementaire de la compétence.

➤ **Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT.**

Le syndicat remboursera les annuités et imputera cette somme à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.

➤ **Article 15 :**

La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-17 20 du CGCT.

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

➤ D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),

➤ D'approuver les statuts de la FDEE 19

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

04 - Projet de délibération pour délégation de signature à Nathalie BIGEAT-MARCOU pour les actes d'état civil

Monsieur le maire propose de donner délégation de signature à Mme BIGEAT-MARCOU Nathalie, Secrétaire de Mairie Remplaçante, pour les actes suivants :

- recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la

modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;

- recevoir les demandes de changement de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS et dresser tous actes relatifs aux demandes ci-dessus.
- pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes d'état civil prévus par le présent arrêté peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5-Projet de délibération pour le lancement de l'opération du pôle administratif (Mairie avenue Robert Golfier).

Mr le Maire explique son entretien avec Mr le Sous-Préfet.

Nous pourrions peut-être prétendre à des aides supplémentaires avec le bonus développement durable. Cependant il déplore le revirement de situation avec la DETR. En effet nous avons une majoration et maintenant une minoration. L'option est de revoir les plans pour rester dans le budget.

Mr le Maire présente le détail du projet et le plan de financement.

Le coût total des travaux s'élève à 330 000,00€ HT

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de :

- approuver le projet tel qu'il est défini dans le présent dossier
- décider de l'exécution des travaux
- solliciter les aides financières
- donner pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires
- demander le bonus développement durable pour cette opération
- arrêter le plan de financement suivant :
 - Projet estimé à : 330.000,00€ HT
 - Subvention de l'Etat DETR 40% -132.000,00€ HT
 - Subvention du conseil départemental - 60.000,00€ HT
(Sollicitation contrat 2021-2023, 30% du Plafond, soient 30.000,00€ en 2 tranches)
 - Subvention FST Agglomération - 16.000,00€ HT
 - La part de la commune restant à charge = 122.000,00€ HT

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 5

6-Projet de délibération pour la mise en place d'une Agence Postale dans les locaux du nouveau Pôle Administratif.

Aujourd'hui La Poste est ouverte du lundi au vendredi de 13H30 à 16H30 avec seulement 4H de

travail effectif. Monsieur BORDAS explique que le contrat avec la Poste court jusqu'en 2023 et que vu le peu de fréquentation, il ne sera vraisemblablement pas renouvelé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a présenté à la Directrice de secteur de la Poste, Mme PECOUT et à son collaborateur Mr DEVEIX, le projet d'optimisation des services aux administrés sur un nouveau pôle en centre bourg.

En complément de la délibération n°45 du 10 décembre 2020 où il a été décidé de la réhabilitation de l'ancienne gare en pôle administratif, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charges des services assurés par le groupe La Poste.

- Ainsi le bureau de poste deviendrait une Agence Postale Communale (APC).
- La commune récupérerait l'ensemble des locaux loués à la Poste.
- La Poste indemnise les communes à hauteur de 1046€ par mois pour le salaire du personnel.
- La Poste accompagne la commune qui devra solliciter le financement auprès de leurs services avant le commencement des travaux.

Un partenariat entre les 2 établissements est possible, cette mutualisation permet de bénéficier :

- d'un accompagnement financier par les fonds de péréquation pour adapter les locaux à cette transformation
- d'une indemnité mensuelle revalorisée chaque année, actuellement de 1046.00€
- de la formation du personnel de l'Agence Postale Communale (APC)
- l'équivalent de 3 mois d'indemnité mensuelle versée à l'ouverture de l'APC
- la fourniture du mobilier et de la signalétique propre à une APC
- de disposer du local laissé libre par le bureau de poste
- une convention signée pour 9 années, reconductible pour 9 autres années sur seule volonté de la commune.
- de la mise en place d'un îlot numérique, donnant un accès informatique en libre-service

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Emettre un avis favorable sur la transformation de la poste en agence postale communale.
- L'autoriser à engager le processus de changement de gestion avec le groupe La Poste
- Donner tout pouvoir au Maire pour engager les travaux nécessaires.
- Solliciter la Poste pour le financement de l'aménagement de l'agence postale.
- Tenir le Conseil Municipal informé.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Projet de délibération pour l'étude du remplacement de la chaudière fuel de l'école dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales

Monsieur BORDAS explique que dans le cadre de la rénovation énergétique et dans un souci d'économie il faut envisager le changement de mode de chauffage de l'école.

◆Projet pour la rénovation énergétique de l'école Bellevue 19130 Saint Aulaire :

→poste d'économie d'énergie : isolation, renouvellement équipement de chauffage ou de refroidissement.

→moyens de comptage, de suivi et de pilotage des consommations

→recours aux énergies renouvelables

◆Economies d'énergie visées :

	situation actuelle	Situation après travaux	Gain	
Consommation d'énergie en kWhEF/m ² /an	158	42	%	37.6
			En volume	116
Consommation en €/an	3616	1005		
Etiquette énergétique	C	A		
Emission de gaz à effet de serre en kg.eq CO ₂ /m ² /an	37	10		

◆Calendrier Prévisionnel :

Etape	Date prévisionnelle
Consultation des entreprises	1er et 2eme trimestre 2021
Début des travaux	3èmeet 4ème trimestre2021
Livraison des travaux	2022

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de lancer l'étude et de transmettre le dossier « Plan de relance, rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales » à la Préfecture.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

08 - Projet de délibération pour l'école numérique :

Achat de tablettes et changement du matériel de poste de direction.

La commune peut bénéficier de la DETR (Dotation d'Equipement de territoires ruraux).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'investir dans l'achat de 12 tablettes numériques pour l'école et de changer le portable de la direction.

Monsieur COUMES précise que Madame la directrice pourra travailler à distance si besoin.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de TECHNIQUE MEDIA qui s'élève à la somme de :

	HT	TTC
12 tablettes	4040,00	4848,00
1 ordinateur portable	790,00	948,00
	TOTAL	5796,00

Une subvention DETR peut être demandée dans le cadre du programme « Ecole numérique » 2021 pour les communes de moins de 2000 habitants :

- pour un équipement mobile composé de tablettes numériques tactiles à hauteur de 5000€ de dépense HT.
- un ordinateur portable spécifique à la direction de l'école à hauteur de 800€ HT. Ce dernier matériel peut être commandé en sus des équipements précédents.

	HT	Subvention à hauteur de 50% du plafond	Participation de la commune
12 tablettes	4040,00	2020.00	2020.00
1 ordinateur portable	790,00	395.00	395.00
	TOTAL	2415.00	2415.00

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer les devis et de transmettre la demande de subventions.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

9 : Projet de délibération pour un nouveau bâtiment communal destiné aux services techniques

Monsieur le Maire explique que les services techniques et les associations manquent de place et qu'il faut envisager l'achat ou la construction d'un nouveau bâtiment.

Un local répondant à nos besoins est aujourd'hui à la vente.

Plusieurs membres du conseil restent sceptiques et émettent des doutes quant à la toiture.

Monsieur BORDAS propose une visite avec l'ensemble du conseil pour se rendre compte sur place.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à engager les démarches nécessaires pour la demande de subventions.

Plan de financement :

- Projet estimé à : 100.000,00€
 - Subvention de l'Etat DETR 35% - 35.000,00€
- La part de la commune restant à charge = 65.000,00€

Monsieur le Maire s'engage avant toutes autres démarches à en informer le Conseil Municipal.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Frais de scolarité :

Monsieur le maire informe qu'après une réunion de concertation avec les maires des communes concernées, s'il n'y a pas de dérogation, il n'y aura pas de facturation.

- Ecole réponse de l'inspection d'académie pour le maintien de l'école et projet d'ouverture de petite section maternelle.

La volonté de la municipalité est de maintenir l'école ouverte avec les 3 enseignants et de créer pour la rentrée 2022 une petite section et une grande section de maternelle.

Des premiers devis ont été demandés pour budgéter l'achat du matériel nécessaire.

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2021 et sur le gel de la Taxe d'Habitation.

Mr COUMES et Mme FRAYSSE trouvent que ce ne serait pas bien perçu par la population juste après avoir été élus.

Une réflexion est menée sur la revalorisation de la TF avec la commission finance.

- tarifs des salles et règlementation

Sabrina CAUTY a travaillé sur le sujet et présente une première approche avec :

- élaboration d'un nouveau règlement
- étude d'une nouvelle tarification
- mise en place d'une même personne pour l'état des lieux entrant et sortant.
- mise en place gratuité pour association loi 1901 et tarif

- cimetière

Mme MEYJONADE et Mr BATY commencent semaine 11 l'état des lieux des 2 cimetières.

- Eglise

Prise d'un arrêté du Maire pour la fermeture de l'église suite à des problèmes au niveau de voute.

La messe sera célébrée tous les 15 jours dans la salle polyvalente de St Aulaire.

Des contacts ont été pris avec les paroisses d' Yssandon, Allasac, St Cyprien et St Laurent pour les mariages, baptêmes et enterrements.

- Pont de BRIDAL

Mr le Maire a demandé à Mr le Sous-Préfet de provoquer une réunion avec le SIAV.

- Voirie et espaces verts

- La route de la Quintane été dégagée.

- Point à temps prévu à partir semaine 11.
- Voir les priorités pour la voirie en 2021 et faire faire un devis.
- La taille des arbres sera effectuée par le service technique à partir semaine prochaine.
- Commande des plantes vivaces et des arbres.
- Une plantation est prévue avec les élèves dans le cadre des activités périscolaires.

- Propriété VIRESVOLVIT

L'affaire avance.

- Site internet

Julien BATY confirme un fonctionnement courant mars, son travail a bien avancé. Il le complète au fur et à mesure.

Nous devons le faire vivre avec le concours de chacun.

Monsieur le Maire Lève la séance à 20H50.



